

<https://ressources-cemea-pdll.org/spip.php?article60>



# Activités physiques de pleine nature

- Textes - Activités - Activités physiques de pleine nature -

Date de mise en ligne : vendredi 28 avril 2006

*Les APPN constituent souvent aujourd'hui le point d'accroche pour les futurs participants. Les séjours sont présentés au travers des activités qui y seront proposées en mettant en avant leurs potentiels et leurs atouts pour séduire parents et enfants. Ces présentations fondées sur des logiques de marché, induisent souvent des pratiques de consommation. Les enfants s'inscrivent dans des propositions calées à l'avance où leurs envies d'aventure se jouent par procuration. De telles pratiques occultent malheureusement le sens des activités de pleine nature en centres de vacances. Celles-ci sont en effet un moyen privilégié de découverte et d'appropriation des milieux. Elles permettent aux enfants de s'immerger totalement dans un milieu inconnu et d'en saisir toutes les richesses et la complexité. Ces activités sont aussi le support à la rencontre. Rencontre de l'autre, des autres, de soi même lorsqu'il s'agit de se confronter à des difficultés, à des situations nouvelles, à des prises de risques inhabituelles. Elles sont avant tout l'occasion d'un projet collectif où le petit groupe de personnes va vivre des moments intenses, des émotions fortes, des expériences inoubliables.*

### **Les APPN inscrites dans le projet éducatif de l'organisateur de CVL**

Qu'il soit associatif, collectivité locale ou comité d'entreprise, celui-ci doit avoir un projet éducatif pour les séjours et les centres qu'il organise, c'est depuis peu une obligation réglementaire. Ce projet éducatif est souvent une prise de positions sur des valeurs telles que la solidarité, le respect de l'autre, l'accès à l'autonomie, le droit aux vacances, l'accessibilité aux loisirs, la découverte d'activités sportives. Les séjours organisés doivent mettre en actes ces positions. Le projet pédagogique élaboré en équipe va les traduire dans tous les temps de vie, y compris dans les APPN. Permettre à des enfants, encadrés par des personnes passionnées et compétentes de monter des projets, d'être acteurs de leurs vacances ne vise pas les mêmes objectifs pour l'accès à l'autonomie que des pratiques de consommation où les enfants attendent leur tour pour « faire du cheval, de la voile ou du VTT ». Concrètement, l'été, beaucoup de séjours utilisent les services de professionnels compétents pour découvrir les joies du rafting. Dans un cas, le directeur a choisi, avec ses animateurs, de négocier et de préparer avec le prestataire de l'activité, les modalités de celle-ci, dans l'autre, il a seulement réservé un créneau, pour faire passer les jeunes à la file au regard de son budget. Les deux sont sans doute persuadés d'atteindre leurs objectifs pédagogiques, et pourtant ! Dans le premier cas, il sera possible, après les nécessaires consignes de sécurité et une première expérience, de monter un projet de descente de rivière sur plusieurs jours, avec bivouac, des rencontres possibles avec les habitants. Dans l'autre cas, il suffira de s'assurer que les participants écoutent les consignes et prennent leur tour au moment voulu... Caricature ? Non, réalité constatée dans beaucoup trop de séjours où intentions éducatives et pratiques n'ont plus grand chose en commun. Cet exemple pour réaffirmer que les APPN participent de toute évidence au sens global du séjour ; elles sont liées à la vie collective, elles en découlent. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises activités ; il y a des modalités de pratiques porteuses de conceptions éducatives différentes voire totalement opposées : autonomie ou dépendance, prise en compte de l'autre ou individualisme. Des modalités de pratiques en phase avec le cadre du séjour de vacances et les participants et d'autres pas. Un centre de vacances n'a pas pour mission de produire des grands techniciens sportifs ni de proposer des stages sportifs. À l'inverse, il doit permettre des découvertes, des pratiques dans le cadre de loisirs organisés de façon collective.

### **Les CVL se déroulent dans un cadre réglementaire précis**

La pratique des APPN entre dans ce cadre qui doit garantir entre autre la sécurité des participants. La grande majorité d'entre elles au premier rang desquelles le camping et la randonnée, est encadrée par les équipes d'animation dont les animateurs BAFA. D'autres, nécessitant une maîtrise technique particulière et identifiée comme des activités dites « à risques » doivent être, selon les conditions et les modalités de pratique, encadrées par des professionnels. Les activités ne sont pas toutes soumises à réglementation, fort heureusement car il ne s'agit pas de tout codifier, de tout normer dans les séjours. Les APPN se retrouvent, selon trois cas de figure. Elles peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique aux CVL, être soumises à une réglementation générale s'appliquant aussi aux CVL ou ne faire l'objet d'aucune réglementation mais nécessiter une organisation pour assurer leur bon déroulement

et la sécurité des participants. Des arrêtés parus en décembre 1995 concernant la pratique des activités à risques dans les CVL sont encore aujourd'hui la référence pour les organisateurs et les équipes d'encadrement, dans l'attente de nouveaux textes liés à la modification, en juillet 2000, de la loi sur le sport de 1984-92. Ils précisent les prérogatives de chacun, animateurs BAFA et spécialistes, en faisant la différence entre des pratiques à but éducatif dans le cadre des CVL et des pratiques sportives d'une part et en repérant les différentes conditions et modalités de pratiques d'autre part. Chaque directeur de séjour, chaque animateur amené à encadrer directement ou à accompagner un professionnel, doit avoir connaissance de ce cadre réglementaire. Il peut contacter la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports du lieu de séjour qui diffuse des instructions ou consulter le guide Enfants et espaces de la JPA. Dans tous les cas, quelles que soient les activités pratiquées, il convient de faire preuve de bon sens et de cohérence. Bon sens parce que le danger et les risques ne sont pas toujours là où on les imagine, et qu'il faut avoir toujours le même souci de la sécurité des enfants. Cohérence parce que les pratiques d'activités sont trop souvent synonymes de consommation, sans intérêt pour les participants.

*Les Cahiers de l'Animation*

*Vacances Loisirs, n° 35*

©CEMÉA